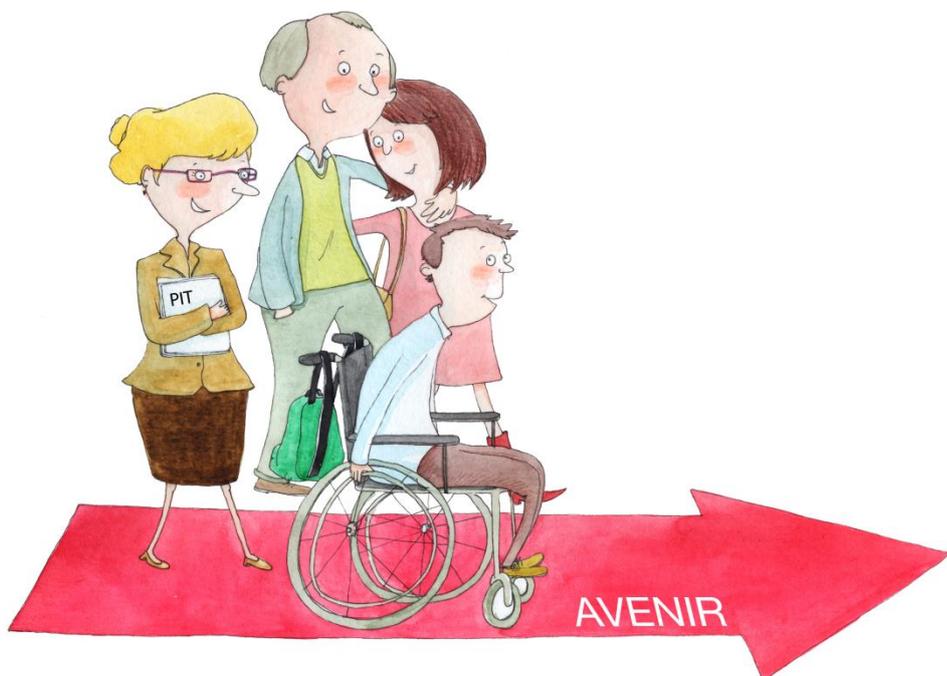




UFAPEC

Union
Francophone
des Associations
de Parents de
l'Enseignement
Catholique



Le Plan Individuel de Transition : de la théorie à la pratique dans l'enseignement spécialisé

Alice Pierard

Analyse UFAPEC
Décembre 2014 N°32.14

Résumé : Depuis novembre 2013, le Plan Individuel de Transition (P.I.T.) est obligatoire dans l'enseignement secondaire spécialisé, pour favoriser la transition vers la vie adulte des élèves à besoins spécifiques. Cet outil est effectivement très intéressant pour construire ensemble (équipe éducative et parents) le projet du jeune, l'aider dans son parcours et penser le passage vers la vie adulte. Un an après la sortie de la circulaire, qu'en est-il de sa mise en pratique dans les écoles? Comment les écoles pensent-elles et concrétisent-elles le suivi du projet de vie du jeune à besoins spécifiques ?

Mots clés : enseignement spécialisé, secondaire, sortie, transition, préparation, projet, objectif, projet de vie, avenir, vie active, profession, âge adulte

« Les transitions sont donc des étapes cruciales pour l'adaptation future du jeune. Ces étapes sont à la fois nécessaires et inévitables, sources de maturation mais également de stress. La préparation d'une transition ne doit pas être un effort de dernière minute. La planification (étapes) permet au jeune et aux parents de mieux s'adapter, d'être rassurés et de se sentir impliqués dans le processus. »

GERARD Jessica, « Projet de vie et transition », in *L'Entente*, Journal d'information et de dialogue trimestriel édité par L'Entente Carolorégienne pour l'Intégration de la Personne Handicapée asbl, n°74, 2^{ème} trimestre 2012, p 4.

UFAPEC :

Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies
Tél. : 010/42.00.50 – Fax : 010/42.00.59
Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles
info@ufapec.be
www.ufapec.be

Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie – Bruxelles



Introduction

Cela fait maintenant un an que le Plan Individuel de Transition (P.I.T.) est obligatoire dans l'enseignement secondaire spécialisé, suite à la circulaire n°4623 du 4 novembre 2013 : « *Plan Individuel de Transition (P.I.T.) - comment favoriser le continuum école-vie adulte grâce à une préparation adéquate dès l'entrée du jeune en enseignement secondaire spécialisé?* »¹ et la modification du décret organisant l'enseignement spécialisé².

Même si certaines écoles étaient déjà conscientisées concernant l'avenir de leurs élèves et mettaient des choses en place pour aider la transition, la circulaire donne des obligations à tous les établissements de l'enseignement secondaire spécialisé. Les équipes éducatives doivent penser et élaborer un P.I.T. pour les élèves à besoins spécifiques qui leur sont confiés, pour concrétiser leur sortie de l'enseignement secondaire.

La circulaire présente la philosophie et les modalités de mise en place d'un P.I.T. pour chaque élève à besoins spécifiques. Cet outil est effectivement très intéressant pour construire ensemble (équipe éducative et parents) le projet du jeune, l'aider dans son parcours d'émancipation et penser le passage vers la vie adulte.

Qu'en est-il de la mise en pratique de la circulaire dans les écoles? Comment les écoles pensent-elles et concrétisent-elles le suivi du projet de vie du jeune à besoins spécifiques? Qu'est-ce que les écoles mettent en place concernant la sortie de l'école et la transition vers la vie adulte?

Cadre légal

La sortie de l'enseignement secondaire pose diverses questions à l'élève, ses parents et l'équipe enseignante qui l'encadre. Qu'a-t-il envie de faire? Que va-t-il faire une fois sorti de l'école? Va-t-il suivre une formation complémentaire? Va-t-il tout de suite chercher un emploi? Pourra-t-il s'intégrer dans la vie active? L'avenir du jeune est à construire et cela peut s'avérer d'autant plus difficile quand celui-ci a des besoins spécifiques. Le panel des possibilités se réduit et l'élève et ses parents n'ont pas toujours connaissance des opportunités qui s'ouvrent au jeune, des adaptations possibles, des services qui peuvent lui apporter de l'aide... Tout spécialement pour les familles précarisées qui ne savent pas quelles démarches faire et ce qui existe pour leur enfant.

Quelles sont les perspectives envisageables pour le jeune à besoins spécifiques, son insertion professionnelle dans la société, son intégration sociale? A-t-il les capacités de poursuivre des études supérieures? Y a-t-il des adaptations possibles à ses besoins dans les écoles supérieures? Trouvera-t-il un travail (au vu de la crise économique où les plus fragilisés risquent de rester sur le carreau)? Si oui, travaillera-t-il en milieu ordinaire ou adapté?

Vu les questions suscitées par la transition vers la vie adulte et l'entrée dans le monde de l'emploi, des membres du Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé (le CSES,

¹ Circulaire n°4623 du 4 novembre 2013: http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20-%20Circulaire%204623%20%284846_20131104_152718%29.pdf

² Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé : http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/28737_012.pdf

réunissant directions d'écoles, directions de Centres Psycho-Médico-Sociaux, parents...) se sont rassemblés en groupe de travail. « *Nous sommes partis du constat, largement partagé par le secteur du handicap, que la majorité des jeunes qui quittent l'école vers l'âge de 21 ans se retrouvent trop souvent livrés à eux-mêmes en attendant d'entrer dans la vie active. L'entourage se sent subitement déstabilisé par ce jeune qui reste à la maison. Parfois, des comportements inadaptés s'installent et le jeune adopte un rythme de vie qu'il a ensuite bien du mal à quitter. Une perte d'autonomie est également parfois constatée. Il convient donc d'envisager objectivement cette « sortie » et de la préparer dans les meilleures conditions possibles en tenant compte des capacités et du degré d'autonomie de l'élève.*³ »

Pour répondre à ce constat et permettre aux élèves à besoins spécifiques de profiter de leurs acquis et d'avoir une certaine autonomie dans leur vie d'adulte, le CSES a émis un avis proposant la mise en place d'un P.I.T. pour chaque élève, et ce dès son entrée dans l'enseignement secondaire spécialisé. La récente modification du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé rend obligatoire la mise en place de ce P.I.T. par les établissements de l'enseignement secondaire spécialisé. La circulaire, elle, est une aide pour la mise en application du P.I.T. et fixe les bases minimales sur lesquelles doit s'appuyer tout P.I.T. Cela concerne tous les types et toutes les formes de l'enseignement secondaire spécialisé, en s'adaptant aux profils des élèves et aux objectifs visés par la forme d'enseignement.

Construire ensemble le projet de vie de l'élève

La création du P.I.T. et sa mise en pratique dans les établissements d'enseignement secondaire spécialisé a pour objectif de réduire le fossé entre le monde de l'école et celui de l'emploi, de penser et mettre en place durant sa scolarité le projet de vie de l'élève. Commencer la réflexion à ce sujet avec le jeune et ses parents dès le début du secondaire permet de préparer ensemble, sans empressement, la suite de la trajectoire de vie du jeune.

Cette préparation est nécessaire vu les problèmes relevés⁴ :

- Une méconnaissance, manque d'informations concernant le soutien aux personnes handicapées adultes, les réseaux à mobiliser, les services à disposition... ;
- Un décalage entre les possibilités pour le jeune et son projet de vie (souhaits, aspirations, ambitions) ;
- Une arrivée tardive dans les services d'accompagnement qui provoque une rupture entre la scolarité et la vie active des personnes handicapées ;
- Un manque de place (stages, Entreprises de Travail Adapté, Services d'Accueil de Jour pour Adultes handicapés, services résidentiels...).

L'idée serait avant tout de prendre en compte les souhaits et les capacités du jeune, de formuler son projet avec lui, de l'aider à développer les compétences nécessaires pour

³ Avis n°143 du Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé, p 3.

⁴ ROBERT Christian et Badje ASBL, « La transition école/vie active pour les jeunes de 18 à 25 ans », compte rendu de l'atelier animé par Marco DI DUCA lors du colloque *Cap sur l'autonomie et la participation sociale des personnes handicapées*, organisé par la RTBF (et son opération CAP 48) et l'ASBL Badje, le 18 mai 2010

ET

GERARD Jessica, « Projet de vie et transition », in *L'Entente*, Journal d'information et de dialogue trimestriel édité par L'Entente Carolorégienne pour l'Intégration de la Personne Handicapée asbl, n°74, 2^{ème} trimestre 2012, pp 4-5.

acquérir une autonomie la plus grande possible dans sa vie quotidienne d'adulte. Le P.I.T. peut-il réellement y contribuer ?

Un accompagnement en trois temps

L'accompagnement du projet de vie du jeune au sein des établissements secondaires spécialisés est pensé en trois temps.

- **observation.** A l'entrée du jeune en secondaire, prendre en compte son projet de vie, établir les objectifs à atteindre et apprendre à le connaître pour l'aiguiller au mieux dans son parcours ;
- **évolution.** Au cours de la scolarité du jeune, revoir son projet de vie au regard de ses attentes, des compétences acquises et des possibilités qui s'ouvrent à lui ;
- **transition.** A la sortie de l'enseignement spécialisé, informer le jeune et ses parents des possibilités et faire le relais vers le monde adulte (emploi, services,...).

La mise en pratique du P.I.T. nécessite la définition d'actions à mener à des moments clés de la scolarité du jeune (stages, rencontres avec le jeune, les parents, le Centre PMS...).

Témoignage de Ghislain Joppart, directeur de l'école Sainte Bernadette, établissement d'enseignement spécialisé de type 1, forme 3 à Auderghem⁵

A Sainte-Bernadette, l'accompagnement se fait actuellement auprès des élèves de 3^{ème} phase avec les stages, l'organisation de visite, une potentielle orientation vers un service d'accompagnement...

Comme pour le P.I.A., il faut prendre du temps pour s'approprier les outils. L'équipe met cette année des choses en place avec les 40 élèves de 3^{ème} phase. L'appropriation de ces outils par l'équipe demande du temps et de l'investissement.

Témoignage d'Emilie Pirlot, enseignante titulaire à l'école Escalpage, établissement d'enseignement secondaire spécialisé de type 4, formes 1 et 4 à Limal⁶

L'Escalpage a commencé des initiatives dans le sens du P.I.T. en 2011, à l'initiative de l'équipe, suite à une formation concernant la transition. Cela coule de source pour l'équipe d'agir à ce sujet auprès des élèves. Il faut prendre le temps de préparer l'après école avec eux. Prendre le temps, cela permet de dédramatiser et d'expliquer les possibilités pour la vie d'adulte, l'organisation des activités en centre de jour...

C'est surtout à partir des 16 ans de l'élève que des choses sont prévues : réunions de parents, visites de centres de jours, mise en place d'un suivi au service d'accompagnement l'Exception⁷...

⁵ Témoignage recueilli le jeudi 4 décembre 2014.

⁶ Témoignage recueilli le jeudi 27 novembre 2014.

⁷ L'Exception est un service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes. Le service s'adresse à toutes personnes âgées de 18 à 65 ans souffrant d'un handicap mental, physique, sensoriel ou d'une cérébrolésion.

Par un référent-coordonateur ?

L'avis du CSES et la circulaire proposent la mise en place, au sein de l'équipe éducative, de la fonction de référent-coordonateur.

Proposition 3

Il convient de créer la fonction de "référent – coordonnateur" pour assurer la mise en œuvre du Plan Individuel de Transition et d'octroyer les moyens nécessaires à cette nouvelle fonction.⁸

Pour faciliter la réalisation de la troisième étape, une ou des personnes de référence s'avèrent indispensables pour coordonner toutes les actions et centraliser les informations.⁹

Celui-ci aurait pour missions d'orienter, de soutenir et d'activer la transition.

Est-ce réellement nécessaire de créer cette fonction au sein des établissements de l'enseignement secondaire spécialisé ? Serait-ce au professeur titulaire ou au professeur encadrant les stages à remplir cette fonction ?

Témoignage de Ghislain Joppart, directeur de l'école Sainte Bernadette

Au sein de l'équipe, ceux qui sont le plus concernés sont les coordinateurs de stage, la psychologue et le professeur d'éducation sociale. Selon Monsieur Joppart, ce n'est pas à l'école de faire de l'accompagnement professionnel. Ce serait plutôt le rôle des CPAS, de Phare et de l'AWIPH. Est-ce qu'une demande équivalente au P.I.T. est faite aux écoles du secondaire ordinaire ?

Témoignage d'Emilie Pirlot, enseignante titulaire à l'école Escalpade

Il n'y a pas de référent coordinateur mais une concertation en équipe. Cela serait plus facile avec un référent coordinateur car la gestion du P.I.T. et la transition, dans la situation actuelle, c'est du boulot en plus pour les titulaires (contacts avec les services, rencontres avec les parents, visites...).

Dans la logique du P.I.A.

Le P.I.T. complète le Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.) de l'élève en se centrant sur son projet de vie. Dans ce sens, il est à articuler en harmonie avec le P.I.A. en nommant les objectifs visés pour le futur du jeune.

A intégrer dans le P.I.A. pour faire concorder projet personnel et apprentissages, le P.I.T. « relève d'un processus dynamique qui comprend :

- les caractéristiques du jeune (capacités, aptitudes, compétences et attentes);
- les demandes et exigences de la vie adulte (secteur de l'emploi, vie associative, centre d'hébergement, centre d'accueil,...);
- un réexamen permanent du plan d'action;

⁸ Avis n°143 du Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé, p 25.

⁹ Circulaire n°4623 du 4 novembre 2013, p 10.

- ...
Le P.I.T. sera adapté périodiquement, notamment, en fonction de l'évolution du jeune en regard de son projet de vie à l'âge adulte.¹⁰ »

Témoignage de Ghislain Joppart, directeur de l'école Sainte Bernadette

Le P.I.T. est coulé dans le P.I.A. de l'élève. En réunion d'équipe, on parle des deux ensemble. Il y a un suivi des stages qui est fait aussi dans le P.I.A.

Témoignage d'Emilie Pirlot, enseignante titulaire à l'école Escalpade

Il existe effectivement un parallèle entre le P.I.A. et le P.I.T., une influence réciproque entre les deux. Cela dépendra du profil, des besoins et du projet du jeune concerné. Si on est à une étape importante, le P.I.T. est évoqué lors de la réunion P.I.A.

En collaboration avec l'élève et ses parents

Etant le premier concerné, c'est à l'élève de formuler son projet de vie pour être aidé par l'école dans son élaboration. Il faut donc tenir compte de ses besoins spécifiques et s'y adapter aussi dans la communication à ce sujet.

Premiers éducateurs du jeune et vivant au quotidien avec lui, les parents sont des partenaires importants, car ils le connaissent très bien. Des rencontres d'informations et d'échanges sont essentielles tout au long de la scolarité du jeune pour les accompagner, les informer et les outiller sur les démarches à suivre, les conséquences de la majorité, les possibilités qui s'ouvrent au jeune et les services à leur disposition.

Témoignage de Ghislain Joppart, directeur de l'école Sainte Bernadette

L'élève est au centre du projet, de la réflexion et l'équipe est à l'écoute de ses questions et demandes. Il y a une réceptivité aux propositions et un fonctionnement au cas par cas, à la demande dans les relations à l'élève et ses parents.

Des réunions de parents sont pensées quatre fois sur l'année et il y a aussi des rencontres collectives qui sont programmées pour des informations générales.

Témoignage d'Emilie Pirlot, enseignante titulaire à l'école Escalpade

Une première réunion est organisée avec les parents quand l'enfant atteint 16 ans, pour discuter ensemble de son avenir, penser le futur du jeune ensemble et donner les informations sur ce qui existe. Ensuite, il y a une réunion par année avec le jeune et ses parents pour avancer dans son projet et, selon les besoins, diriger vers les services d'accompagnement de l'AWIPH. Il faut pouvoir s'adapter, se montrer disponible et prendre le temps. Certains parents sont plus autonomes dans leurs réflexions et leurs actions pour l'avenir de leur enfant, pour d'autres la réflexion est plus compliquée.

¹⁰ Circulaire n°4623 du 4 novembre 2013, p 2.

En partenariat avec tout un réseau

Selon la circulaire, tout établissement d'enseignement secondaire spécialisé se doit de jeter les bases d'un partenariat concernant les projets de vie des jeunes accueillis en son sein.

Le Projet Individuel de Transition est une démarche réflexive qui tend à établir, dès l'entrée dans l'enseignement secondaire spécialisé, les liens nécessaires entre les différents partenaires en vue de favoriser le continuum école-vie adulte grâce à une préparation adéquate.¹¹

Le partenariat est à construire non seulement avec l'élève et ses parents, le Centre PMS (qui a pour mission l'accompagnement de l'élève et sa famille vers la vie adulte), mais aussi avec le monde associatif, celui de l'emploi et les instances régionales et fédérales assurant la prise en charge de l'adulte ayant un handicap.

Les parents, l'école et le Centre PMS ont une très bonne connaissance du jeune par leur participation commune à son éducation. Les services (Phare et AWIPH, au niveau régional) et le monde de l'emploi offrent diverses solutions adaptées à ces jeunes adultes. Les associations spécifiques peuvent favoriser la transition par la mise en place de projets, par exemple le projet 16-25 ans de l'AFrAHM¹². Il semble donc primordial d'établir un réseau pour assurer la continuité, le relais nécessaire à la sortie de l'enseignement secondaire.

Créer les contacts et maintenir les liens avec le réseau, à qui au sein de l'équipe confier cette mission ? La direction ? Le titulaire ? Les coordinateurs de stage ?

Témoignage de Ghislain Jopart, directeur de l'école Sainte Bernadette

Il n'y a pas de réel partenariat mis en place mais des visites qui sont organisées au sein d'Actiris, du FOREM, de l'ONEM... Les coordinateurs de stages ont de très bons contacts avec les maîtres de stage, chacun dans leur domaine : la cuisine ou le bâtiment. Cela est un lien important avec le monde du travail.

Cette année, les élèves de 3^{ème} phase ont été au salon du SIEP avec adaptation de l'animation « question pour un métier ». Cette expérience est à refaire et à mieux préparer avec les élèves pour qu'ils puissent faire mûrir leur réflexion, venir sur les lieux avec leurs questions et savoir vers quels stands se diriger.

Témoignage d'Emilie Pirlot, enseignante titulaire à l'école Escalpade

L'école a mis en place une très bonne collaboration avec deux services d'accompagnement pour personnes handicapées adultes : TOF SERVICE¹³ et l'Exception. TOF SERVICE s'occupe des jeunes originaires de Bruxelles et l'Exception de ceux habitant dans le Brabant Wallon. Ces services ont les mêmes rôles auprès de l'école et des parents et peuvent être présents selon les cas aux réunions de parents concernés.

C'est avec l'Exception que l'école collabore le plus car les visites de centres sont organisées avec ce service. L'Exception prend les contacts pour les visites et essaye d'y être présent, a

¹¹ Circulaire n°4623 du 4 novembre 2013, p 3.

¹² Voir page sur le site de l'AFrAHM : <http://www.afrahm.be/?action=onderdeel&onderdeel=102&titel=Projet+16-25+ans>

¹³ Service d'accompagnement et de répit pour personnes polyhandicapées -ados et adultes- et leur famille (service de gardes à domicile et service d'accueils-loisir/courts séjours) en région bruxelloise.

des contacts directs avec une partie des parents et vient parfois en classe pour préparer les visites et rencontrer les élèves.

Pistes de réflexion

Avec Jessica Gérard, nous pensons qu'il est important de consacrer du temps au P.I.T. car cet outil est essentiel dans la construction du projet de vie du jeune.

« *Le PIT est une réelle plus-value pour les jeunes adultes qui terminent leur parcours scolaire :*

- *connaissance de soi, poser des choix réalistes et éclairés en lien avec ses compétences, besoins et intérêts*

- *se poser les « bonnes questions » en regardant le futur, éviter d'en arriver à regretter de ne pas avoir réalisé certains apprentissages*

- *s'impliquer, s'affirmer*

- *travailler tous ensemble (jeunes, équipes, famille, services extérieurs) : actions clarifiées et coordonnées*

- *mettre toutes les chances de son côté pour trouver des services (continuité du projet)*

- *faire en sorte que le passage vers la vie d'adulte soit graduel.¹⁴ »*

Cet outil aide le jeune à besoins spécifiques à devenir un adulte actif, autonome et intégré. Mieux se connaître et mettre toutes les chances de son côté dans la recherche d'un emploi, c'est construire positivement sa place dans la société. L'intégration sociale passe par l'emploi, que l'on soit étranger, handicapé...

Dans la collaboration en réseau avec les parents, le centre P.M.S., les instances, les associations et le monde de l'emploi, les rôles de chacun ne semblent pas clairs pour tous. Quelle définition des rôles de chacun ? Quelle gestion de la collaboration par l'enseignement spécialisé en vue de la transition ?

« *Pour pallier à la méconnaissance, au manque d'information du réseau de soutien, il apparaît que la transition doit être préparée bien avant 18 ans. De plus, il s'agit de viser une préparation large, et pas seulement centrée sur l'accès à un emploi. Par ailleurs, le rôle de l'enseignement spécial est important dans l'accompagnement à la transition. Est-il adéquat pour cette mission? (...) Le manque de places participe à la problématique de la transition autant que de celle de la préparation. Cela dit, l'offre est-elle réellement manquante, ou le problème est-il plutôt d'adapter les services? Il faut penser à la question de l'accompagnement des projets de vie des personnes en situation de handicap.¹⁵ »*

Aux écoles, centres P.M.S., services et associations à construire ensemble leur collaboration en mettant le jeune au centre.

¹⁴ GERARD Jessica, op cit., p 5.

¹⁵ ROBERT Christian et Badje ASBL, op cit.

Conclusion

La mise en pratique du P.I.T. par les écoles a pour but de créer cohérence et continuité entre les partenaires éducatifs et le monde de l'emploi et associatif pour permettre aux projets de vie des élèves à besoins spécifiques de voir le jour grâce à un accompagnement de qualité. Le projet de vie du jeune étant à penser en visant son intégration sociale (par l'emploi), le P.I.T. a une visée intégratrice, émancipatrice à ne pas négliger.

Dans un climat de collaboration et de confiance, les objectifs sont de favoriser l'autonomie du jeune, d'assurer le passage vers la vie adulte, de renseigner sur les structures, les réseaux et les instances, d'aider le jeune à atteindre les objectifs visés dans son P.I.T. en s'adaptant à ses besoins et à ses compétences.

Comme on a pu le voir dans les témoignages donnés, il faut du temps aux écoles pour s'approprier l'outil et l'adapter à la réalité de ses élèves. Les équipes éducatives sont réellement conscientes des besoins à ce sujet et de la nécessité de préparer la transition avec ses élèves, il faut maintenant mettre en place, articuler une réelle collaboration entre les différents acteurs concernés par le P.I.T.

Ceci parce que l'anticipation de l'évolution du jeune est encore plus difficile que dans l'enseignement ordinaire de par ses difficultés cognitives, sociales, physiques... Il y a moins de continuité dans son évolution, on ne sait pas toujours vers où on va, ce jeune est beaucoup plus fragile et on ne sait pas toujours quelles compétences il va pouvoir acquérir et maîtriser. Vu les difficultés de prévoir l'évolution des jeunes confrontés à des besoins spécifiques et les difficultés propres à chaque handicap, il est important de préparer son avenir ensemble, parents et école, et donc de mettre en place un P.I.T. dès l'entrée dans l'enseignement secondaire.

Vu l'importance du réseau institutionnel et associatif auprès de l'école dans l'élaboration du P.I.T. de l'élève ayant des besoins spécifiques, il faut se poser la question de l'ouverture de notre société à la différence et de l'accueil des personnes handicapées en son sein. Ce n'est pas tout de préparer le passage vers la vie active à l'école, il faut aussi que le jeune soit accueilli et intégré dans le monde de l'emploi et dans les structures de notre société. Dans ce sens, un travail sociétal sur l'insertion des personnes handicapées semble essentiel. Il est important de reconnaître les spécificités de chaque jeune, d'en tenir compte dans l'élaboration de son projet de vie et de permettre au mieux son insertion dans la société, en fonction de ses compétences et de ses besoins. Ceci en visant l'objectif d'une vie future épanouie et adaptée aux qualités de chaque individu.

Désireux d'en savoir plus ?

**Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.**

Bibliographie

- GERARD Jessica, « Projet de vie et transition », in *L'Entente*, Journal d'information et de dialogue trimestriel édité par L'Entente Carolorégienne pour l'Intégration de la Personne Handicapée asbl, n°74, 2^{ème} trimestre 2012, pp 4-5.
- PERSOONS Caroline, « Soutien des services reconnus par la Cocof en vue du Plan Individuel de Transition. », le vendredi 8 novembre 2013.
URL : http://fdf.be/initiatives/travail-des-mandataires/parlement-francophone-bruxellois/article/soutien-des-services-reconnus-par#.Vlcb_smashk
- ROBERT Christian et Badje ASBL, « La transition école/vie active pour les jeunes de 18 à 25 ans », compte rendu de l'atelier animé par Marco DI DUCA lors du colloque *Cap sur l'autonomie et la participation sociale des personnes handicapées*, organisé par la RTBF (et son opération CAP 48) et l'ASBL Badje, le 18 mai 2010
URL: http://www.rtf.be/cap48/wp-content/uploads/2010/08/def_atelier-b_transition.pdf

Cadre légal

- Lien vers la circulaire n°4623 du 4 novembre 2013: *Plan Individuel de Transition (P.I.T.) - comment favoriser le continuum école-vie adulte grâce à une préparation adéquate dès l'entrée du jeune en enseignement secondaire spécialisé?*
http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20-%20Circulaire%204623%20%284846_20131104_152718%29.pdf
- Lien vers l'avis du Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé : *Plan Individuel de Transition (P.I.T.) - comment favoriser le continuum école-vie adulte grâce à une préparation adéquate dès l'entrée du jeune en enseignement secondaire spécialisé?*
[avis 143 - Plan Individuel de Transition \(P.I.T.\) - comment favoriser le continuum école-vie adulte grâce à une préparation adéquate dès l'entrée du jeune en enseignement secondaire spécialisé?](http://www.enseignement.be/index.php?page=24410&navi=966) Ou
<http://www.enseignement.be/index.php?page=24410&navi=966>
- Lien vers le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé :
http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/28737_012.pdf

Les liens internet ont été vérifiés le 9 décembre 2014.

Annexes

Tableau récapitulatif de types et formes dans l'enseignement secondaire spécialisé

	Forme 1 : intégration en milieu de vie adapté	Forme 2 : intégration en milieu de vie et professionnel adapté	Forme 3 : intégration en milieu de vie et professionnel ordinaire	Forme 4 : préparation à la vie active et l'enseignement supérieur
Type 1 : pour les élèves présentant un retard mental léger			x	
Type 2 : pour les élèves présentant un retard mental modéré ou sévère	x	x		
Type 3 : pour les élèves présentant des troubles du comportement et/ou de la personnalité	x	x	x	x
Type 4 : pour les élèves présentant un handicap physique	x	x	x	x
Type 5 : pour les élèves hospitalisés (maladies ou convalescences)	x	x	x	x
Type 6 : pour les élèves malvoyants et non voyants	x	x	x	x
Type 7 : pour les élèves sourds, malentendants ou dysphasiques graves	x	x	x	x